

Grande collecte d'archives 1939 - 1945

La direction des archives départementales du Val d'Oise s'associe à la Collecte nationale d'archives privées, initiée par l'Etat à l'occasion du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire.



Quelles archives pour l'histoire du territoire valdoisien ?

- Documents iconographiques : cartes, dessins, photographies, affiches...
- Documents d'ordre personnel : lettres, témoignages, cartes de ravitaillement, cahiers de classe, photographies de famille...
- Documents associatifs (œuvre de solidarité, anciens combattants, groupement de jeunesse...)
- Archives d'entreprises

Leur authenticité et leur originalité ainsi que leur lien avec le territoire du Val-d'Oise seront les critères principaux d'acceptation pour les archivistes. Les copies (papier ou numérique) ne seront pas retenues.

Des archives privées pour quoi faire ?

Composantes essentielles de la mémoire collective et de l'histoire locale, les archives privées (personnelles, familiales, associatives, d'entreprises...) que vous nous confieriez compléteront utilement les fonds des institutions et collectivités publiques déjà collectés (sous-préfecture, délégation aux dommages de guerre, communes, commissariats...). Elles seront conservées en lieu sûr, décrites, diffusées et valorisées au bénéfice du plus grand nombre (chercheurs, amateurs, étudiants, scolaires) pour une meilleure connaissance de l'histoire locale des années 1939-1945 et de l'immédiat après-guerre.

Infos pratiques

Vous souhaitez proposer des documents ?

Contactez notre pôle Archives privées et iconographiques : archives.patrimoine@valdoise.fr

Liens utiles

[Les archives départementales du Val d'Oise](#)